

ARRÊTÉ N° AG 101-2023

**PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
A L'OCCASION D'UN DEMENAGEMENT 16 RUE MAISON DIEU
VENDREDI 5 MAI 2023**

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la Route,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière
Vu l'arrêté municipal AG 73-2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,
Vu la demande de l'Officiel du Déménagement 5 impasse de la Lande 44188 NANTES d'effectuer un déménagement 16 rue Maison Dieu à AVALLON,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles pour assurer la sécurité du déménagement,

ARRÊTE

Article 1

La circulation et le stationnement sont interdits :

- Rue Maison Dieu, partie comprise entre le n°16 et le n°25.

L'entreprise est autorisée à faire stationner son camion de déménagement dans cette voie.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépens du titulaire.

Article 2

La matérialisation et la signalisation sont mises en place par la Police Municipale.

Article 3

Les prescriptions ci-dessus s'appliquent le vendredi 5 mai 2023 de 8H00 à 18H00.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du déménagement, et transmis aux intéressés.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Non soumis au contrôle de légalité
Publié le

AVALLON, le 5 avril 2023

Le Maire,



Jamilah HABSAOUI.